

ASSOCIATION ARTYARD

Association ARTYARD
9 rue Traversière
94140 Alfortville
FRANCE

Mlle HONORE Angélique
Trésorière

OBJET : RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION ARTYARD POUR L'ANNEE 2018

Recettes _ En 2018, la principale ressource de notre association a été la subvention octroyée par la municipalité au montant de 85.000 euros. L'ensemble des dons et cotisations se chiffre à 2.960 euros auquel s'ajoute 9.839 euros de prestation de service. L'aide de l'Etat pour les salaires a été de 4.0000 euros. Notre reliquat de 2017 était de 14.846,93 euros dont 74,21 euros d'intérêts. Il y a également eu un remboursement d'assurance de 1050,00 euros. Nous arrivons en conséquence à un total de recettes, pour cette année, de 102.962,67 euros.

Dépenses _ La dépense principale reste les salaires (2 temps pleins, 1 temps partiel et 2 services civiques) qui a représenté cette année un coût de 62.638,78 euros. La part de notre budget dédié à l'artistique a été de 21.055,59 euros. Les dépenses courantes (assurance, banque, internet, produits d'entretien et comptabilité) nous ont coûté 5.860,64 euros. Le total des dépenses effectuées cette année par notre association s'élève à 89.555,01 euros.

Le total des recettes et des dépenses laisse donc apparaître un solde créditeur de notre compte de résultat de **28.254,59** euros en banque.

Il a été proposé de reporter ce résultat positif sur le budget de 2019.

En 2018 notre situation de trésorerie a commencé à être difficile c'est pourquoi nous avons réduit la programmation d'une grande exposition + une exposition-vitrine en moins sur la saison 18-19. Les salaires restent toujours très bas. Par ailleurs nous voudrions avoir un fond en investissement pour mettre en place un roof-top qui pourrait avoir une « petite » activité lucrative.

Pour faire face aux difficultés financières en cas de non augmentation de notre subvention nous avons procédé à des coupes budgétaires. Nous avons aussi dû petit à petit décaler nos dépenses pour avoir la trésorerie suffisante en fin d'année calendaire pour attendre jusqu'à la date du conseil municipal concernant les subventions et qui a généralement lieu fin mars. Les versements commencent eux en avril. Globalement notre trésorerie est restée satisfaisante et nous a permis de provisionner pour d'éventuels problèmes budgétaires de 2019.

Nous rappellerons enfin que tous les documents comptables sont à disposition au siège de notre association.

Fait à Alfortville, le 23 juin 2019.

